



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNEY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNEY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 04/16

Date de convocation 29 janvier 2016

Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **04 février 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **ECONOMIE – ZONE DES VERNAYS II –**
COMMERCIALISATION – ENTREPRISE NEO

MEMBRES PRESENTS

Nicolas BLANCHARD
Roland BLAMPEY
Hervé BOURNE
Paul CARRIER

Marcel CATTANEO
Gérard CHAMPANGE
Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON

Jacky GUENAN
Marc LLEDO
Michèle LUTZ
Philippe PRUD'HOMME

Robert TUGEND

MEMBRES EXCUSES

Pouvoir(s)
S. REY (M. CATTANEO)
Absent(s)

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que :

- par délibération n°55/05 en date du 14 juin 2006, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements de la Zone d'Aménagement Concerté « Vernays2 » à Doussard.
- par délibération n°58/13 du 14 juin 2013 le Bureau a fixé le prix de vente du terrain à :
 - 45 € le m² pour les parcelles proches de la SERRAZ
 - 50€ le m² pour celles jouxtant la piste cyclable
- par délibération n° 18/14 du 18 février 2014 le bureau a validé l'actualisation de France Domaines (avis France Domaines 2014-104V0259 du 12 février 2014).

Monsieur le Président informe que la zone est toujours en cours de commercialisation et que l'entreprise «Néo» se porte acquéreur d'une parcelle de 1800m² sur la partie jouxtant la piste cyclable (50 € par m²).

Un avant-projet a été présenté à la commission DEVECO du 03 12 2015 qui se prononce favorablement à la vente de ladite parcelle.

Monsieur le Président demande aux membres du bureau de bien vouloir l'autoriser à signer:

- le compromis de vente
- le Cahier des Charges de Cession de Terrains, le cahier des limites des prestations techniques et le protocole urbanistique-architectural-paysager de la Zone des Vernays II.
- l'acte de vente à intervenir (50 € par m²) ainsi que tous les documents s'y afférents.

-O-O-O-O-O-O-

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer:

- le compromis de vente
- le Cahier des Charges de Cession de Terrains, le cahier des limites des prestations techniques et le protocole urbanistique-architectural-paysager de la Zone des Vernays II.
- l'acte de vente à intervenir (50 € par m²) ainsi que tous les documents s'y afférents.

Résultat du vote :

Votants :	14	Abstention :	0	Exprimés :	14
Pour :	14	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 08 février 2016

Affichage le 08 février 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Animation économique
- Budget

FAVERGES, 08 février 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



